

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION - (N° 1774)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Mournet

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« visant à alimenter une spirale « prix-salaires » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En indexant les salaires sur l'inflation, les revalorisations salariales favoriseraient un renchérissement des coûts de production, donc des tarifs d'achat des biens et services, qui entraînerait à son tour des hausses de rémunération supplémentaires.